

United States Department of Agriculture

Les produits qui contiennent de la viande ou les produits dérivés sont soumis aux dispositions du département ministériel United States Department of Agriculture (USDA). Selon ses dispositions, l'APHIS ("Animal Plant Health Inspection Services") doit approuver les étiquettes des produits avant qu'ils ne soient importés aux États-Unis. Par ailleurs, les chargements doivent provenir d'un établissement inspecté par les autorités canadiennes et ils doivent être accompagnés d'un certificat vétérinaire et du document no.410 avec la description complète de chaque produit dans le chargement. La section 11.7.3 du manuel publié par l'USDA sur l'hygiène de la viande contient 39 pages décrivant exclusivement les instructions à l'usage des entreprises qui désirent exporter de la viande aux États-Unis. Les documents doivent être rédigés avec exactitude et sans erreur. Les demandes concernant l'approbation des étiquettes des produits dérivés doivent être soumises directement à l'USDA avant de commencer le chargement. On peut se renseigner auprès de l'USDA en envoyant des étiquettes en échantillon, à l'adresse suivante:

Labelling and Packaging Staff
United States Department of Agriculture
P.O Box 7406,
Benjamin Franklin Station
Washington, D.C
20044

Un agent en douane américain peut aussi faire ces démarches. Des formalités supplémentaires au niveau de l'état peuvent également être requises dans certains cas. Aussi, est-il recommandé de soumettre les produits aux autorités de l'état en même temps.

Des autorisation, classification ou approbation ne sont pas exigées ou disponibles pour la plupart des produits alimentaires. Il y a cependant certaines exceptions comme: les boissons alcooliques, les produits dérivés de la viande, enfin les produits alimentaires qui sont transformés au moyen d'un procédé thermique et les aliments légèrement acides ou acidifiés.

Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms

Les étiquettes pour la bière, l'ale, les spiritueux et les vins qui contiennent un degré d'alcool de 7 p.100 ou plus, doivent obtenir l'autorisation du BATF ("Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms"). Les compagnies qui veulent remplir elles mêmes le rôle de l'importateur doivent en outre se procurer un permis d'importation. Les formulaires de demande de permis d'importation et d'approbation des étiquettes sont disponibles à l'adresse suivante:

Bureau of Alcohol Tobacco and Firearms
650 Massachusetts Ave.
N.W. Washington D.C. 20226
Tél: (202) 927-8500

Food and Drug Administration

D'une manière générale, la Food and Drug Administration est l'organe responsable dans le domaine des produits alimentaires. La FDA est une agence qui réglemente: elle n'inspecte pas les échantillons que l'exportateur doit soumettre avant l'entrée de la marchandise sur le sol américain. À l'encontre du BATF et de l'USDA, elle n'autorise pas les étiquettes ni les emballages mais, si possible, ses employés s'efforcent de renseigner officieusement les exportateurs.

La FDA examine et échantillonne la marchandise au moment où le chargement entre aux États-Unis. Bien que la marchandise peut alors poursuivre sa route et être délivrée au consignataire ou au client, le chargement doit rester intact jusqu'à l'examen éventuel des échantillons. Il vaut mieux s'assurer que le consignataire soit au courant de cette exigence. Normalement, cette opération prend 8 à 10 jours. Si un employé de la FDA se trouve à la frontière, la marchandise peut être dédouanée immédiatement. Autrement, selon les analyses de laboratoire qui seraient nécessaires, le dédouanement peut prendre 3 ou 4 semaines. Si la FDA ne désire pas inspecter le chargement, le chargement est autorisé officiellement à poursuivre sa route et l'on remet au conducteur une "May Proceed Notice".